

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 30 août 2024

Date d'affichage : 30 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trois septembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 37/2024 Conclusion d'un contrat de location et de maintenance pour le prêt d'un copieur en mairie à compter de décembre 2024
- 38/2024 Décision modificative n°2 M57
- 39/2024 Fixation du tarif pour l'octroi de trois cartes de chasse auprès de l'ACCA de Montmiral
- 40/2024 Cession à titre gratuit de la parcelle A 765
- 41/2024 Inscription à l'état de l'assiette 2025 de coupes de bois proposées par l'ONF dans la forêt communale

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## CONCLUSION D'UN CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE POUR LE PRET D'UN COPIEUR EN MAIRIE A COMPTER DU 29 DECEMBRE 2024

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les dispositions relatives aux marchés à procédure adaptée,

Vu la consultation lancée en juin 2024 auprès de plusieurs prestataires pour la conclusion d'un marché de fournitures de copieur (location du copieur, maintenance, gestion des consommables et copies) à l'échéance du contrat précédent conclu en 2019 avec Leclere Bureautique.

Considérant le tableau d'analyse des offres établis à l'issue de cette consultation,

Le Maire propose de choisir l'offre de l'entreprise Cap Bureautique pour la location d'un nouveau copieur en mairie et pour la maintenance et la gestion des consommables et des copies de ce nouveau copieur.

Voté à l'unanimité

### **DECISION MODIFICATIVE N°2 M57**

Vu le budget primitif 2024,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire au regard des travaux supplémentaires prévus en investissement, compensés par l'octroi de recettes d'investissement (subvention, FCTVA) plus élevées que prévu

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
21312 Ecole	+ 5 400,00 €	10222 FCTVA	+ 7 749,95 €
2188 Autres immo	+ 13 055,00 €	1321 Subv Etat	+ 8 281,00 €
		1328 Subv autres	+ 2 424,05 €
TOTAL	+ 18 455,00 €	TOTAL	+ 18 455,00 €

Voté à l'unanimité

### **FIXATION DU TARIF POUR L'OCTROI DE TROIS CARTES DE CHASSE AUPRES DE L'ACCA DE MONTMIRAL**

Vu la délibération 50/2021 du 31 aout 2021 fixant le tarif des cartes de charge à la somme de 105 €, Considérant que la commune de Saint Michel est titulaire de trois cartes de chasse sur la commune de Montmiral au titre de son droit de chasse dans ses bois communaux et qu'elle peut les octroyer à des personnes qui n'habitent pas la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif des cartes de chasse mises à disposition par l'ACCA de Montmiral au même prix que ceux pratiqués par l'ACCA à ses adhérents, soit 130 €. Ce tarif s'applique à compter de la saison de chasse 2024-2025 et se poursuivra les saisons ultérieures, sauf en cas de modification expresse décidée par délibération.

Voté à l'unanimité

### **CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE A 765**

Vu la demande de Me GILLES, notaire à Romans et conseil du propriétaire de la parcelle A 642 et A 756,

Considérant que lors de la création du Chemin Lacour dans les années 1990s, il a été procédé au déclassement du chemin communal utilisé auparavant. Néanmoins, aucun acte notarié n'est venu ensuite finaliser cette situation

Le Maire indique que la partie déclassée a été numérotée par le service du cadastre (parcelle A 765) et représente une surface de 172 m<sup>2</sup> située au lieu-dit « Champ Lacour ». Cette parcelle traverse une parcelle privée. C'est pourquoi, pour régulariser la situation, le notaire propose à la commune de céder la parcelle A 765 au propriétaire des parcelles alentours.

Le Maire précise que les frais liés à la rédaction de l'acte seront pris en charge par l'acquéreur et que cette vente sera régularisée par un acte notarié.

Voté à l'unanimité

**INSCRIPTION A L'ETAT DE L'ASSIETTE 2025 DES COUPES DE BOIS PROPOSEES PAR L'ONF**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

Considérant :

La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 11 juillet 2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Le programme pluriannuel de coupes pour la période 2013 - 2032, consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités

Le Maire propose de suivre la proposition émise par l'ONF, gestionnaire de la forêt communale pour le compte de la commune, soit :

- L'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
4	2025	2025			SF	2	250
7	2025	2025			SF	0.76	40

- Les orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
Parcelle 4	Trituration et chauffage				X - à la mesure	
Parcelle 4	Bois d'œuvre CHX-HET-CHT et feuillus précieux	X				
Parcelle 4	Houppiers BF				X - en bloc de gré à gré	
Parcelle 7	Trituration et chauffage				X - en bloc de gré à gré	

*Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de St Michel n'accepte pas que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.*

- Les modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Parcelle 4	X	

- (1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.
- (2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...).

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- PCS
- Travaux cour de l'école
- Travaux Rue du Chalon
- Travaux à la Cure
- Panneau Pocket
- Energies renouvelables
- Accueil des nouveaux arrivants
- Visite du Sénat
- Prochaines dates
- Divers
- Point sur les commissions, le SIVOS et le SIVU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00.